



Rentrée 2021: calculez votre quotient et inscrivez vos enfants aux activités périscolaires

Simplifiez-vous la vie et venez dès maintenant en mairie pour faire calculer votre quotient familial et pour l'inscription aux activités périscolaires de vos enfants.

Vous découvrirez prochainement un nouvel espace en ligne qui remplacera le portail famille. Plus simple d'accès, plus clair, il vous sera utile au quotidien pour tout ce qui concerne la vie scolaire et périscolaire de votre enfant et proposera aussi d'autres services et informations utiles.

D'ici là, nous vous invitons à venir en mairie pour :

- **le calcul de votre quotient.** Celui-ci est nécessaire pour déterminer le tarif des activités auxquelles vous souhaitez souscrire.
- **l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires.**

Pour prendre RDV :

[CLIQUEZ ICI](#)

Vous pouvez également obtenir un rendez-vous en appelant au 01 30 69 17 55 (aux horaires d'ouverture de la mairie)

Pour procéder au calcul de votre quotient, vous aurez besoin de :

- votre numéro d'allocataire CAF
- votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (reçu en septembre 2020)

- votre attestation de paiement de la CAF
- d'un RIB, si vous choisissez le prélèvement automatique

Si votre situation familiale ou professionnelle a changé depuis l'année dernière :

- Justificatifs de revenus ;
- Livret de famille ;
- Acte intégral de mariage, naissance, décès ;
- Jugement de divorce ;
- Jugement de tutelle,
- placement, attestation de séparation (en fonction de votre situation)

Pour l'inscription aux activités périscolaires, vous aurez besoin :

- de votre Numéro d'allocataire CAF
- d'une copie du carnet de vaccination de votre enfant (format pdf ou image)

Attention : lors de votre rendez-vous il faudra venir avec vos documents à scanner sur place et non pas muni d'une clé usb.